

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°001/TER/AAONO/PU/L12/CDPM/2025 DU 02/07/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC PEDAGOGIQUE DE 08 SALLES DE CLASSE EN R+1 AU
LYCÉE BILINGUE DE BIYI AKOUN ESEJE'E (Phase 1), DANS L'ARRONDISSEMENT
D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.**

Dans le cadre de répondre au déficit d'infrastructures scolaires dans le Département de la Vallée du Ntem, le Préfet du Département de la vallée du Ntem lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les travaux de construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe en R+1 au Lycée Bingue de Biyi Akoum Esedje'e, dans la Commune d'Olamze, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud (phase 1).

21. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES – ETUDES
- TERRASSEMENT
- FONDATIONS
- MACONNERIE-ELEVATION
- ÉLECTRICITÉ

22. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un lot unique :

- **Lot unique** : objet Travaux de construction d'un bloc pédagogique de 08 salles en R+1 au Lycée Bilingue de Biyi Akoum Esedje'e PHASE 1.

23. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Soixante-dix- millions (70 000 000) francs CFA pour cette phase N°1.

24. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de Cinq (05) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

25. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes entreprises et tout autre groupement de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux publics et bâtiments.

26. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), du Ministère des Enseignements Secondaires de l'exercice 2025 sur la ligne d'Imputation Budgétaire 59 25 112 01 5618023 523314.

27. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

28. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, **acquitté à la main et timbrée**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **Un million quatre cent mille (1 400 000) francs CFA** et valable jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Une caution de soumission non acquittée à la main et non timbrée sera irrecevable.

29. Capacité financière

Tout soumissionnaire devra produire une capacité financière d'un montant de 23 300 000 établie par une banque agréée par le MINFI.

30. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Particulier du Préfet du Préfet de la Vallée du Ntem sis à la Préfecture d'Ambam aux heures ouvrables 7H30-15H30, dès publication du présent avis.

31. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la vallée du Ntem dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO* de Quatre-vingt-cinq mille (85 000) Francs CFA, payable à la Recette des Finances d'Ambam.

32. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem, au plus tard le 01 / 08 /2025 à 12 Heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALOUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°111/TER/AAONO/PU/L12/CDPM/2025 DU01 / 07 /2025 POURLES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PEDAGOGIQUE DE 8 SALLES DE CLASSE EN R+1 AU LYCEE BILINGUE DE BIYI AKOUM ESEDJE'E, DANS LA COMMUNE D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

33. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission non acquittée à la main et non timbrée sera considérée non conforme.

34. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 01 / 08 /2025 à 13/heures 00/minutes par la Commission Départementale de Passation des Marches de la Vallée du Ntem dans la salle de conférence de la Préfecture d'Ambam.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité Administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera

rejetée.

35. 15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de la moyenne seuil de qualification de offre technique (70% de oui) ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.
- attestation de visite du site signé sur l'honneur
- La preuve d'acceptation des conditions du marché (copies CCAP et CCTP Paraphé et sur chaque page et signé à la dernière précédée de la mention « **lu et approuvé** »

36. Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

37. Nombre maximum de lots :

Sans objet : lot unique

38. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

39. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables 7H30-15H30 au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem.

40. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)(SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 222 20 18 03 ou la Préfecture d'Ambam au numéro 222 48 23 13/ 697 94 48 65.

Fait à Ambam, le 02 Juil 2025

Le Préfet

(Autorité Contractante)

Copies:

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Président CDPM/VNT ;
- Proviseur L.B Biyi Akoum Eseje e
- Affichage / chrono.



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle